

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 24 février 1951.-

N° 437 /A.I.

Objet:

Fonctionnement du fonds
d'avances.-



Monsieur le Résident,

Suite à votre n°278/A.I. du 3 février 1951,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les états
du fonctionnement du fonds d'avance rectifiés selon les
nouvelles instructions.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-